

# QUE FAIRE LORS DE LA SURVENUE D'UN DÉCÈS D'UN NOUVEAU-NÉ ET/OU D'UN ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE LIÉ AUX SOINS ?

La naissance d'un enfant est la plupart du temps un événement heureux ; il arrive malheureusement que ce dernier soit endeuillé par un décès néonatal inattendu. Cet événement, même s'il est rare, est toujours éprouvant pour les familles et pour les professionnels de santé.

## LA DÉMARCHE DE SIGNALEMENT-ANALYSE PERMET DE :

- Comprendre ce qui s'est passé (recherche des causes)
- Réduire la survenue des événements
- Prévenir les récurrences (mise en place de plan d'actions d'amélioration)



Il est primordial de signaler systématiquement tout Événement Indésirable Graves associé aux Soins (EIGS) (dont les décès inattendus) pour développer un partage d'expérience au niveau national et régional.

### QUE SIGNALER ?

- Tout décès d'un nouveau-né survenu lors de l'accouchement, à la naissance ou dans le service de néonatalogie où il est hospitalisé et dont la survenue est inattendue.
- Tout événement indésirable grave lié aux soins engageant le pronostic vital et /ou responsable de séquelles durant l'hospitalisation du nouveau-né.

Le décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des **événements indésirables graves associés à des soins** et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients règlemente le signalement de tout **événement indésirable grave associé aux soins inattendu** dont les conséquences sont : le décès, la mise en jeu du pronostic vital ou le probable déficit fonctionnel permanent y compris les malformations congénitales. Tout professionnel de santé, quels que soient son lieu et mode d'exercice, tout représentant d'établissement, qui en a connaissance doit en faire la déclaration sur le portail national.



### QUI PEUT AIDER À L'ANALYSE APPROFONDIE DES CAUSES ?

La Structure Régionale d'Appui à la qualité et à la sécurité des soins (SRA PASQUAL) et le réseau périnatalité de votre région.

La SRA PASQUAL propose une aide méthodologique à l'analyse des décès et événements indésirables graves **associés aux soins** :

Écrivez à l'adresse mail :  
**pasqual@sraq.fr**  
[Site internet](#)

Le Réseau Méditerranée « Périnatalité en PACA-Corse Monaco » permet un partage d'expériences :

Écrivez à l'adresse mail :  
**accueil@reseaperinatmed.fr**  
04 91 92 95 21  
[Site internet](#)



### COMMENT SIGNALER ?

Pour tout signalement :

En établissement de santé, respectez la procédure interne de déclaration de votre établissement

Hors établissement de santé, vous pouvez le signaler directement sur le portail national de signalement :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>



### RAPPELS



En cas de décès inexplicé et inattendu d'un nouveau-né, les explorations doivent être exhaustives afin d'en déterminer la cause (infectieuse, malformative, génétique, métabolique, etc..). Aussi, la réalisation d'une autopsie médicale est indispensable.

Cette sensibilisation au signalement des décès néonataux complète le recueil des décès au domicile des nourrissons jusqu'à l'âge de 2 ans au sein des 2 Centres de Référence de la Mort Inattendue du Nourrisson (CRMIN) de la région PACA-Corse-Monaco.

**CRMIN MARSEILLE** - Dr Patricia GARCIA-MERIC -  
04.91.38.40.40  
patricia.garcia@ap-hm.fr

**CRMIN NICE** - Dr Mickael AFANETTI - 04.92.03.03.65  
Afanetti.m@pediatrie-chulerval-nice.fr

### POURQUOI SIGNALER ?

Il est primordial de signaler systématiquement tout Événement Indésirable pour **comprendre** ce qui s'est passé grâce à une **analyse approfondie des causes**.

Cette démarche permet de **partager** le retour d'expérience au niveau de votre établissement mais aussi au niveau régional et national.

Déclarer les événements indésirables graves (EIGS) site

HAS Mis en ligne le 17 sept. 2020.